

40114

REVUE
MUNICIPALE

LILLE



NUMÉRO 1
OCTOBRE 1952



ÉDITIONS S. L. E. L.
IMP. LIÉVIN DANIEL
LILLE

463/1

LE SPÉCIALISTE DU COUVRE-PARQUET

LINO GAMBETTA

14, Rue Léon-Gambetta - LILLE - Tél. : 710.94

TRAVAUX PARTICULIERS - POSE INDUSTRIELLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRANSPORTS DU NORD

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS CAPITAL 50.000.000

JEAN PIERCHON & C^{IE}

MAISONS : LILLE - ROUBAIX - TOURCOING - HALLUIN - COMINES - ARMENTIÈRES - PARIS

ÉTS TAMPLEU FRÈRES

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 30.000.000

MACHINES-OUTILS
OUTILLAGE
QUINCAILLERIE INDUSTRIELLE

11 à 15, Rue d'Arras

Tél. 313.21 à 23

LILLE

MARBRES - PIERRES - GRANITS
BATIMENTS - CIMETIÈRES

LEBON & DAMAY

Anciens DEFFRENNES, VERHELST, LEBON

MAISON FONDÉE EN 1829

BUREAUX :

61-63, Rue Léonard-Danel

LILLE

TÉLÉPHONE : 501.08

C^{IE} DE FIVES-LILLE

POUR CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET ENTREPRISES

Société Anonyme au Capital de 1.500.000.000 de Francs

7, Rue Montalivet, PARIS - 8^e

R. C. SEINE 75-707

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
MÉTALLIQUES, ÉLECTRIQUES

USINES DU NORD
FIVES-LILLE
FRESNES SUR-ESCAUT

USINE DU CENTRE
A
GIVORS (Rhône)

ÉTABLISSEMENTS A. CARETTE-DUBURCO FILS

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE URBAINE ET ROUTIÈRE

ROUBAIX

ENTREPRENEURS DE LA VILLE DE LILLE

PARIS

ASSOCHAR

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL 60.000.000 FR.S

SIÈGE SOCIAL : 91, rue Nationale, LILLE

CHARBONS

TOUTES PROVENANCES

MANUTENTIONS

ENTREPOTS

TRANSPORT

Groupages sur toutes destinations

CAMIONS GROS TONNAGES
REMRQUES RAIL - ROUTE
pour lots complets

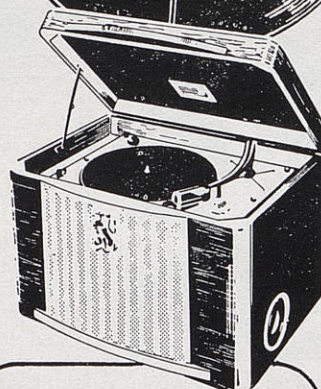
Toutes Opérations de Transit
IMPORTATION - EXPORTATION

TRANSPORT FLUVIAL : 25 péniches

AGENCES A :

LAMBERSART - ROUBAIX - DUNKERQUE
PANTIN - LYON - PONT-A-MOUSSON
CONCARNEAU

Correspondants tous centres importants



LA MUSIQUE

*de votre choix
et
à votre heure
grâce aux*

ELECTROPHONES

à équipement complet

3 VITESSES

33 - 45 - 78 tours

LA VOIX DE SON MAÎTRE

*qui se placent en tête par leur
Éléance et leur Musicalité*

VENTE À CRÉDIT

6-9 et 12 mois

*Consultez
nos agents spécialistes*

PRODUCTION PATHÉ-MARCONI

le
**RADIATEUR
A GAZ**
est supérieur...



Chauffage...

PLUS RAPIDE...

la puissance des brûleurs donne la température désirée en quelques minutes.

PLUS ÉCONOMIQUE...

comme un réchaud, le Radiateur à gaz peut être éteint, dès que l'on n'en a plus besoin.

MIEUX RÉGLABLE...

un Thermostat permet de donner automatiquement la température désirée.

PLUS PROPRE...

pas de poussière,
pas de cendre,
pas de déchets.

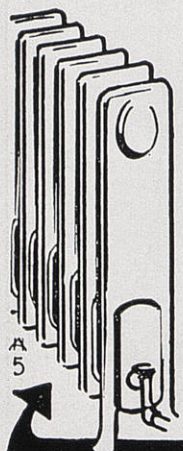
PLUS RENTABLE...

le Radiateur à gaz estampillé NFATG a un rendement supérieur à 80%.

**TRÈS ADAPTABLE
AUSSI SUR
ET AUSSI SAIN...**

en cas de fausses manœuvres ou de pannes, l'admission du gaz est immédiatement interdite.

EXIGEZ LES APPAREILS
ESTAMPILLÉS...



RENSEIGNEZ VOUS
CHEZ VOTRE INSTALLATEUR



*Tout ce qui concerne
l'habillement pour
Hommes, Dames,
Jeunes Gens et Enfants*

VÊTEMENTS
SIGRAND

16, rue Neuve
LILLE

ET C^{IE}

VALENCIENNES
DUNKERQUE - BERCK

LITERIE GÉNÉRALE

Ets HUYGE dit PONTHEU

Fondés en 1856

11 bis et 19, Rue de la Bourse, LILLE — Téléph. 508.18

AMEUBLEMENT
TOUT LE RUSTIQUE

403
1



REVUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

DIRECTION - RÉDACTION
CABINET DU MAIRE
MAIRIE DE LILLE



PUBLICITÉ
S. L. E. L.
IMPRIMERIE LIÉVIN DANIEL
93, Rue Nationale, LILLE

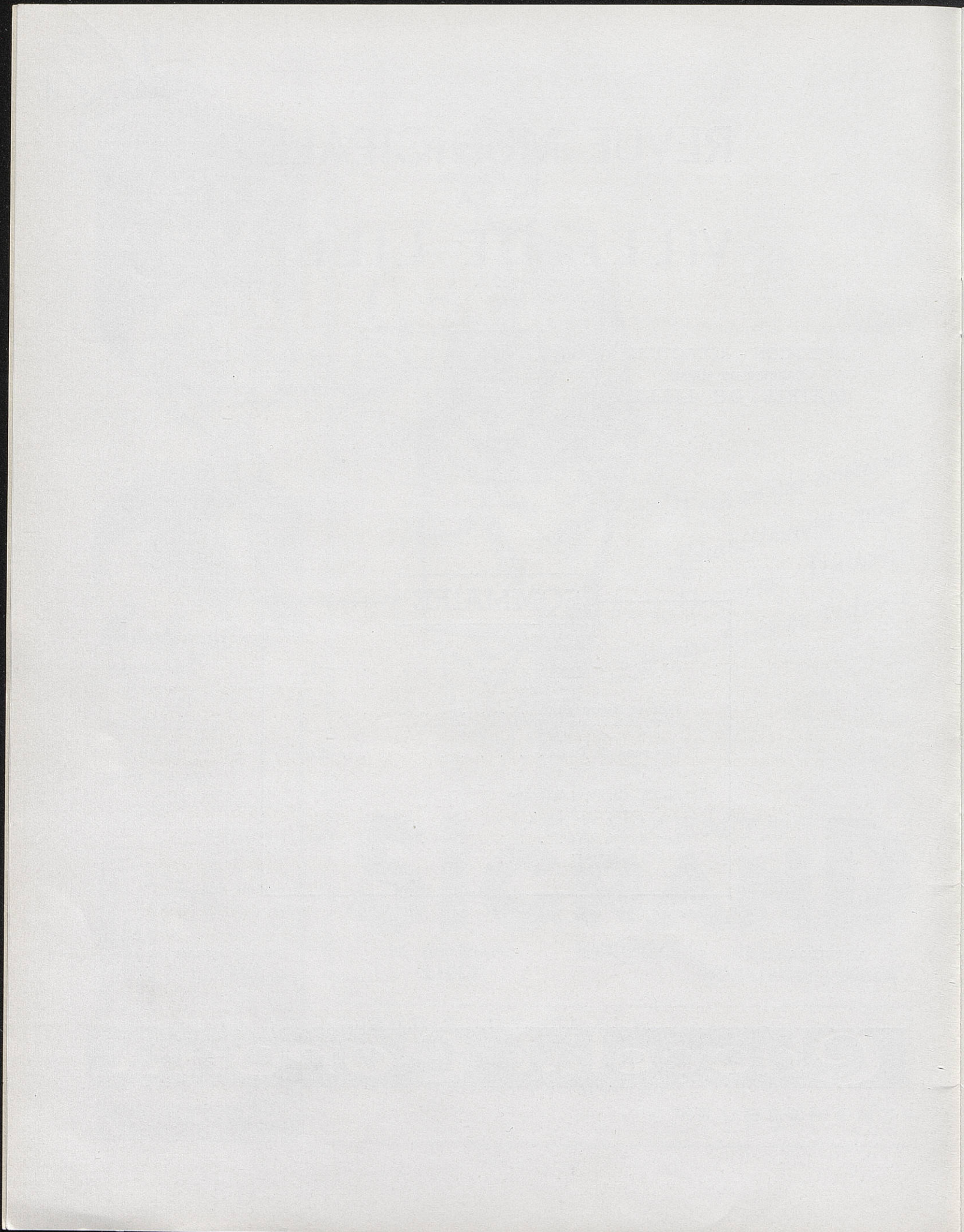
SOMMAIRE

Au Seuil	5
<small>Par M. René GAIFIE, Maire de Lille.</small>	
Hier et Aujourd'hui	7
<small>Par M. le Professeur PAGET.</small>	
Les rues de Lille	21
<small>Par Mgr DÉTREZ.</small>	
LILLE, Capitale Sportive.	27
<small>Par Marcel STIENT.</small>	
Les Arts à Lille	33
<small>Par M. MAUROIS.</small>	

NUMÉRO 1

OCTOBRE 1952

Chocolat Corona



AU SEUIL

Les Municipalités de toutes les grandes Villes de France éditent un bulletin municipal. LILLE se devait de posséder également un moyen d'expression de ce genre et c'est pourquoi nous décidâmes, voici bientôt deux ans, la création d'une Revue où nous pourrions faire connaître au lecteur nos réalisations et attirer son attention sur tel ou tel problème d'intérêt local dont il peut ignorer l'existence ou méconnaître la solution.

Les pourparlers avec les imprimeurs de la place prirent de longs mois car notre intention était d'obtenir, pour un prix raisonnable, une revue faisant honneur à l'importance et au renom de notre Cité. Nous sommes arrivé tout dernièrement à une solution heureuse tant pour les finances municipales que pour la présentation de l'ouvrage.

Toutes les revues municipales paraissant en France furent étudiées avec soin mais leurs différentes formules ne nous satisfirent point.

Il en est qui sont remarquables par l'attrait de leur présentation mais ces revues de luxe ont un prix de revient élevé et si les Municipalités qui les éditent ne grèvent pas lourdement leur budget c'est que les Syndicats d'initiative ou les grosses firmes de l'endroit, intéressés à la parution du Bulletin, leur allouent des subventions importantes.

D'autres nous ont semblé de lecture assez aride et ressemblent étrangement à un journal officiel sans illustration aucune et ne faisant que reprendre in extenso les débats de l'Assemblée municipale ou jouant le rôle d'un recueil des arrêtés municipaux.

Notre idéal est différent. Nous voulons éditer un bulletin municipal qui intéresse le lecteur lillois et qui permette à l'étranger de mieux connaître notre Ville, d'être

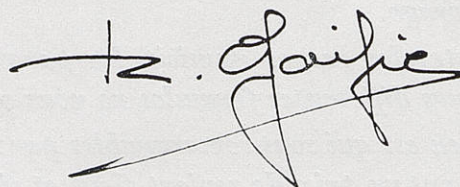
à même de comprendre rapidement les problèmes qui nous préoccupent. Nous devons donc sacrifier à la présentation du bulletin, assurer la diversité des sujets qui y seront traités, illustrer ceux-ci pour en permettre une meilleure assimilation et les rendre attrayants au lecteur non averti.

Notre but sera atteint quand la revue sera lue avec plaisir et lorsque l'abonné attendra sa parution avec impatience. En qualité de Magistrats municipaux nous avons là une œuvre éducatrice à faire et notre devoir est de développer le civisme de nos concitoyens. Il ne suffit pas d'attirer l'attention du lecteur sur telle ou telle réalisation municipale, il faut aussi faire connaître à ceux qui les ignorent (fussent-ils Lillois, et j'en connais !) les beautés de notre Ville, sa richesse historique, les trésors qu'elle détient dans le domaine de l'art, sa place dans la grande Communauté Française.

Pour le Lillois, lire ce bulletin sera le meilleur moyen de connaître sa Ville, d'apprendre à l'aimer en humaniste. Pour l'étranger à Lille, il est de notre devoir de le renseigner sur ce NORD qui l'effraie un peu, de lui montrer que, malgré notre dure vie de labeur, nous savons aussi sacrifier aux beaux arts et que, si la jovialité n'est pas notre apanage, nous connaissons la joie de vivre et les "franches gaietés" que célèbrèrent nos ancêtres.

Je suis donc heureux de présenter cette première ébauche du Bulletin Municipal de Lille aux Lillois d'abord, à mes Collègues des autres Villes françaises ensuite.

Comme toute réalisation, celle-ci est certainement perfectible et les critiques qui me seront adressées à son sujet, critiques que je sollicite d'ailleurs, ne pourront que me réjouir car j'y verrai, à côté de l'intérêt qu'elle a pu susciter, le désir du lecteur d'avoir en sa possession une revue de grande classe qui portera ailleurs, dans toutes les autres grandes Villes de France, quelques aspects vivants de notre vieille et grande Cité, LILLE, Capitale des Flandres.



MAIRE DE LILLE
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

en face du problème des voies privées

Hier... et Aujourd'hui

PAR LE PROFESSEUR **MARCEL PAGET**, ADJOINT AU MAIRE
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'HYGIÈNE

*Hier, c'était presque l'obscurité dans ce domaine partiellement exploré et... pour cause.
Aujourd'hui... c'est la clarté et quelle clarté !*

*Hâtons-nous de le prouver en cédant à notre désir très légitime d'être simple, explicite et
facilement compris.*

*Définissons donc, multiplions les rappels, accumulons documents et chiffres, faisons parler
faits et images et inclinons-nous enfin devant leur éloquence irrésistible. Aussi bien : " Rien n'est
beau que le vrai ; le vrai seul est aimable ".*

Qu'entend-on par " voie privée " ?

On entend par **voie privée** toute voie de communication appartenant à un particulier.

Il existe en effet, en dehors des voies publiques proprement dites, des voies de communication ouvertes par des particuliers sur leur propre fonds, soit en vue d'assurer l'accès des constructions édifiées sur ce fonds, soit pour mettre en valeur leurs terrains ; l'assiette de ces rues, passages ou impasses, est demeurée propriété des intéressés : ces voies là sont des voies privées.

A quoi reconnaît-on les voies privées ?

Si ce n'est l'état dans lequel elles se trouvent, rien ne distingue, à priori, les voies privées des voies publiques. Les unes comme les autres présentent en effet ce trait commun d'être ouvertes à la circulation générale, et un public non averti peut, à bon droit, trouver étrange que l'hygiène et la viabilité fassent presque complètement défaut dans certaines artères, que l'entretien y laisse à désirer alors que d'autres font l'objet de soins constants,

L'explication est cependant très simple. D'une part, on se trouve en présence de voies de communication faisant partie du domaine public de la collectivité qui les aménage et les entretient, d'autre part, de voies appartenant à des particuliers qui les négligent.

L'entretien des voies privées incombe aux propriétaires riverains.

La plupart de ces rues privées remontent à une époque ancienne et ont été créées sans autre règle que le caprice des constructeurs ou la cupidité des lotisseurs cherchant beaucoup plus à spéculer sur la vente de leurs terrains qu'à procurer aux acquéreurs des conditions normales d'hygiène ; en outre, l'entretien de ces voies a été souvent négligé par suite, soit de l'incurie des propriétaires, soit de leur manque de ressources ou du défaut d'accord entre eux.

Longtemps, le caractère privé de ces voies a suffi à les soustraire à toute réglementation administrative. Aujourd'hui, par contre, se trouve réalisée une juxtaposition de lois dans le dédale desquelles les juristes eux-mêmes se perdent aisément. Il ne faut donc pas s'étonner que le profane, qu'il soit usager de la route ou habitant de ces voies d'exception, se tourne vers la collectivité pour lui demander secours et assistance. Or, si l'État et la Commune comptent au nombre de leurs obligations celle d'entretenir leur propre voirie, par contre, il ne leur appartient pas de procurer aux riverains des voies privées des conditions normales d'hygiène et de viabilité en prenant à leur charge l'exécution des travaux nécessaires. Le seul devoir de l'autorité administrative est de prescrire aux propriétaires de ces voies les mesures qu'elle juge nécessaires dans l'intérêt de la salubrité publique et de la sécurité de la circulation.

L'autorité municipale a-t-elle manqué à son devoir ?

L'état lamentable dans lequel se trouvaient naguère bon nombre de voies privées permet-il de conclure que l'autorité municipale s'est désintéressée de la question ? C'est ce que nous allons voir maintenant en examinant l'action des municipalités qui se sont succédées à Lille depuis la fin de la première guerre mondiale.



HIER !...

L'Œuvre de la Municipalité de 1920 à 1930.

A cette date, la Ville de Lille comprenait 173 voies privées réparties sur l'ensemble du territoire. La loi du 22 juillet 1912 donnait alors le moyen de contraindre les propriétaires de ces voies à exécuter les mesures d'assainissement reconnues nécessaires. Plus tard, intervint la loi du 15 mars 1928 instituant une aide financière aux mal lotis. Quelle application les administrations municipales firent-elles de ces lois ? Quels résultats obtinrent-elles ?

Nous trouvons une première réponse à ces questions dans la délibération du conseil municipal n° 1249 du 27 février 1931. Voici en quels termes s'exprimait le Maire Roger Salengro.

« Notre Ville a pu, depuis 1920 jusqu'au 1^{er} janvier 1931, en faisant jouer la loi du 22 juillet 1912, faire » mettre en état de viabilité vingt-trois voies privées, les dépenses ayant été prises en charge en totalité, » comme le veut la dite loi, par les propriétaires. Résultat appréciable, si l'on tient compte des difficultés de » toute nature que soulève l'application de la loi de 1912.

« Il reste cependant présentement à Lille cent vingt-cinq voies privées (en réalité c'est cent cinquante » qu'il faut lire) qui ne sont point mises en état de viabilité. C'est dire qu'il importe de prévoir un gros effort » pour mettre un terme à une situation dont se plaignent à juste titre les propriétaires riverains et dont la » Municipalité est rendue à tort responsable.

« La question se pose donc de savoir si la Ville doit intervenir dans les dépenses qui resteront à engager » au 1^{er} janvier 1931 pour assurer la mise en état de viabilité de toutes les voies privées et, dans l'affirmative, » quel sera l'effort financier qu'elle pourra faire dans ce but.

« Soulignons d'abord : 1° que, de par la loi de 1912, les propriétaires devaient supporter la totalité de la » dépense ; 2° que la loi du 15 mars 1928, apportant — tout en le consacrant — un sérieux correctif à ce principe, » dispose que des avances et des subventions pourront être consenties aux associations syndicales de proprié- » taires constituées en vue de l'application de la loi de 1912, avances et subventions pouvant représenter la » moitié de la dépense. Notons en outre que cette loi de 1928 n'a reçu qu'un commencement d'application.

« Signalons enfin que le problème de l'intervention de la Ville dans la dépense s'est posé à différentes » reprises et pour différentes raisons ; que chaque fois il a été résolu par la négative, la Ville se basant sur la » loi de 1912 qui met la dépense à la charge des propriétaires. Solution basée sur la légalité, mais discutable » en fait si l'on songe que, pour beaucoup de petits propriétaires, la mise en état de viabilité de la rue représente » une somme qui correspond quelquefois à plus d'un cinquième du prix d'achat de la maison avant-guerre.

« Estimant que, malgré le régime d'avances et de subventions institué par la loi de 1928, la Ville se doit » d'intervenir dans la dépense, nous vous proposons de décider :

« a) que cette intervention se fera, non sous forme d'avances aux propriétaires nécessiteux, mais par la » prise en charge du tiers des dépenses de mise en état de viabilité, dépenses qui, pour toutes les voies privées » restant à mettre en état de viabilité au 1^{er} janvier, seraient de l'ordre de 6 millions 600.000 francs environ. »

Résultat : de 1920 à 1930, la Ville a fait mettre en état de viabilité sommaire 23 voies privées aux frais exclusifs des propriétaires.

Ces voies n'ayant pas été intégrées au domaine public, quelques années plus tard, faute d'entretien, leur état était redevenu lamentable.

L'Œuvre de la Municipalité de 1930 à 1947.

Faisant le point 10 ans après, le Maire M. Paul Dehove présentait au Conseil Municipal, en séance du 23 décembre 1940, le rapport dont nous reproduisons ci-après la première partie.

Rapport de M. le Maire,

Messieurs

« Sur le montant de l'emprunt que vous demandez en vue de la réalisation du programme des Grands » Travaux, vous avez prévu qu'une somme de 40.302.501 francs serait utilisée pour la mise en état de viabilité » et d'assainissement des voies privées en vue de leur classement dans le réseau des voies municipales. Vous

» trouverez ci-annexés le devis estimatif de l'opération envisagée et le détail sommaire des travaux à exécuter dans les voies privées non encore aménagées.

» Les Administrations municipales successives se sont attachées, depuis 1919, à résoudre cet épineux problème en utilisant successivement les lois des 22 juillet 1912 pour l'assainissement des voies privées, puis la loi du 15 mars 1928 pour l'aménagement des lotissements défectueux.

» Nous devons bien reconnaître qu'en raison des formalités nombreuses à remplir et des possibilités de recours données aux opposants, les résultats obtenus par l'application de ces lois furent assez maigres puisque 42 voies privées seulement sur 167 (en réalité 173) furent mises en état de viabilité et d'assainissement.

» A cette cadence, il faudrait environ 50 ans pour que les 125 voies privées (en réalité 131) non encore aménagées soient mises en état de viabilité et, si possible, classées dans la voirie urbaine.

» Cependant, la mise en état de viabilité des voies privées de la Ville de Lille est une nécessité impérieuse au triple point de vue de l'urbanisme, de la circulation et de l'hygiène publique.

» Dans presque toutes ces voies privées, le pavage est défectueux ou inexistant. L'écoulement des eaux n'étant pas assuré par des égouts ou des fils d'eau en bon état et présentant une pente suffisante, ces rues se sont transformées en véritables cloaques dans lesquels les voitures de livraison ne peuvent même plus s'engager.

» C'est en raison de la nécessité absolue où elle se trouvait de mettre fin au plus tôt à cette situation, que la Ville de Lille demanda en 1938 et obtint, par décret rendu en Conseil d'État le 21 janvier 1939, que les dispositions de la loi du 15 mai 1930 concernant le classement et l'assainissement d'office des voies privées de la Ville de Paris lui soient étendues.

» Par l'exécution d'office et grâce à des formalités réduites au strict minimum, le décret du 21 janvier 1939 nous permet, non seulement d'aller vite, mais aussi d'éviter les oppositions qui retarderaient l'exécution de notre projet.

» Le recouvrement des dépenses engagées par la Ville, majorées de 5% pour frais généraux, s'opèrera automatiquement par annuités à verser par les propriétaires riverains sur états arrêtés et rendus exécutoires par nos soins. »

.....

La deuxième partie de cet exposé fixait les conditions de réalisation du programme ; elle stipulait notamment que :

» a) les dépenses d'aménagement sont à la charge des riverains ; pour les alléger, la Ville de Lille fera son affaire de l'installation des conduites de gaz, d'eau, d'électricité et de l'éclairage public.

» b) La Ville de Lille maintiendra en outre sa participation aux dépenses de mise en état de viabilité et d'assainissement de la voie privée par une subvention égale au tiers des dépenses effectuées pour la construction de l'égout, l'établissement de la chaussée, la pose et la fourniture des bordures des trottoirs. Conformément aux dispositions fixées in fine à l'article 1^{er} du décret du 21 janvier 1939 étendant à la Ville de Lille la loi du 15 mai 1930, les frais de construction des trottoirs demeureront entièrement à la charge des propriétaires riverains, dans les conditions et limites prévues par les anciens usages. »

Ainsi donc, entre 1931 et 1940, sous l'Administration de MM. Salengro et Saint-Venant, 19 voies seulement avaient été aménagées avec le bénéfice de la loi de solidarité nationale du 15 mars 1928, tandis que 131 qualifiées de « véritables cloaques » attendaient leur tour.

Elle attendirent d'ailleurs longtemps puisque la municipalité actuelle se trouva en présence, à son arrivée en octobre 1947, d'un programme d'aménagement portant toujours sur 131 voies privées, se décomposant en :

- 83 rues susceptibles d'être intégrées au réseau public ;
- 43 ruelles et impasses non susceptibles de classement dans la voirie urbaine.

Rien n'avait donc été fait de 1940 à 1947 sous les municipalités :

DEHOVE ⁽¹⁾

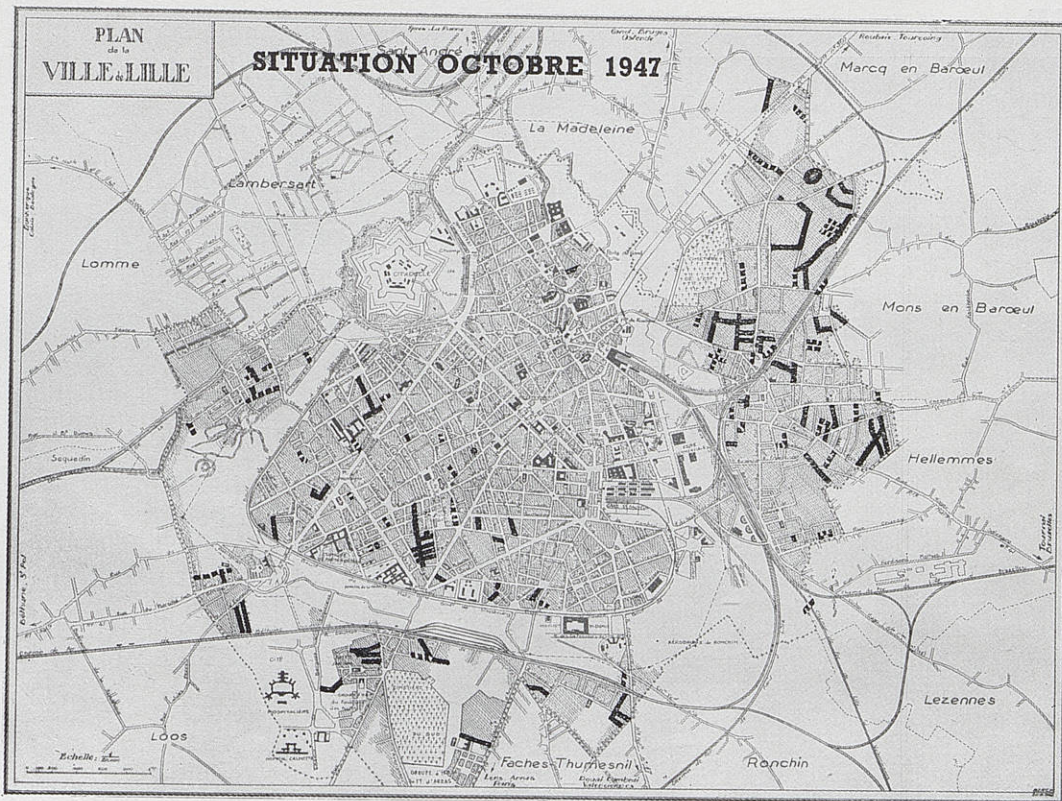
et

CORDONNIER

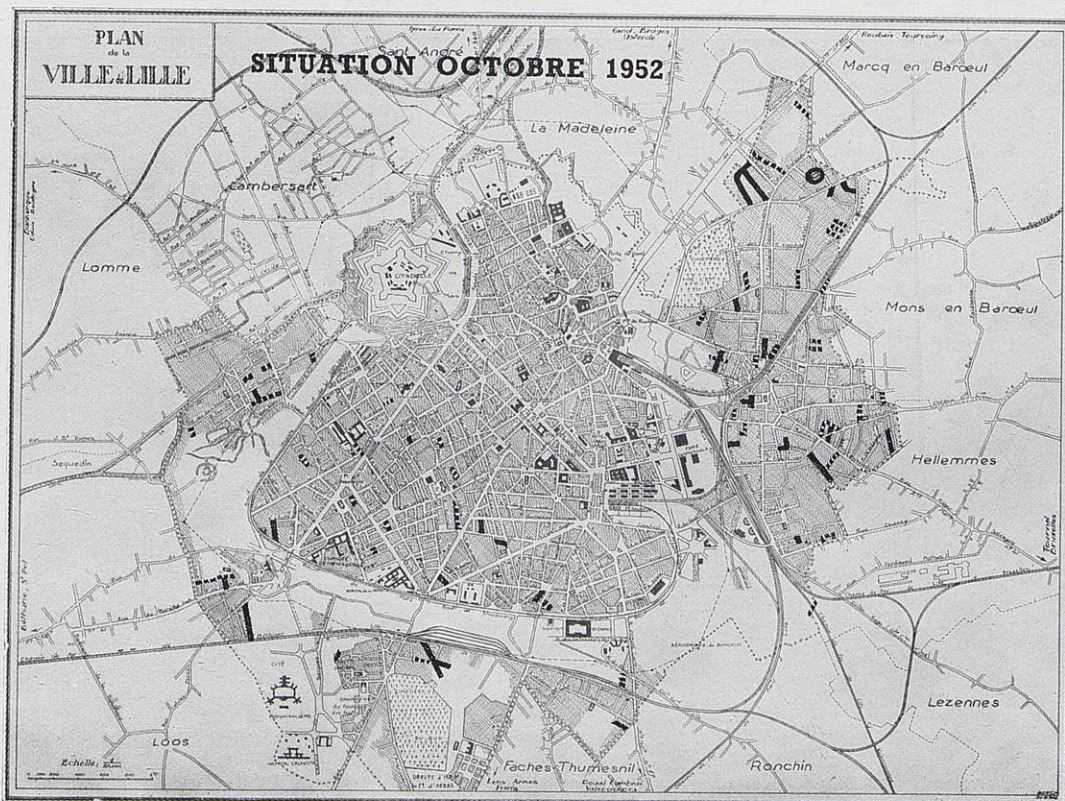
(1) Ne manquons pas, pour être juste, de souligner que la Municipalité Dehove administrait Lille pendant l'occupation allemande. Aucun travail d'assainissement et de viabilité n'était donc possible durant cette cruelle période.

Deux plans...

Hier



Aujourd'hui



LÉGENDE

- Voies privées susceptibles de classement.
- Voies privées non susceptibles de classement

... une preuve !

Hier



Aujourd'hui



RUE DE MADAGASCAR, entre Russie et Bois d'Annapes.

Hier



Aujourd'hui



RUE DE MADAGASCAR, entre Bois d'Annapes et Russie.

Hier



Aujourd'hui



RUE DE MADAGASCAR, entre la Rue Philadelphie et Cité des Mutlés.

AUJOURD'HUI !...

L'Œuvre de la Municipalité actuelle.

En face de cette situation, qu'allait faire l'administration actuelle ?

Elle se trouvait à son tour aux prises avec un problème reconnu comme étant véritablement complexe car il soulève des questions d'ordre juridique, technique, financier ; des questions d'opportunité aussi. Sous prétexte que ce problème d'aménagement et de classement des voies privées est l'un de ceux dont la solution présente pratiquement le plus de difficultés pour les municipalités, la nouvelle administration allait-elle succomber, elle aussi ?

Conscients des responsabilités qu'ils avaient assumées le jour de leur élection, les nouveaux administrateurs de la Ville, réunis sous la sage direction de René Gaifie, décidèrent de relever le gant et de rechercher rapidement mais sûrement le moyen de sauter les obstacles qui se dressaient devant eux.

Méthodiquement, le problème fut repensé.

Mais au fait, comment se posait-il ?

Il fallait d'abord, à la lumière des règles qui dominent l'intervention administrative en la matière, rechercher des procédés de mise en œuvre des dispositions législatives, fixer les conditions à prescrire pour le classement de ces voies dans la voirie urbaine, déterminer un programme de travaux à exécuter par tranches, et enfin, trouver les moyens financiers nécessaires.

Il fallait ensuite décider si la Ville devait intervenir dans les dépenses, quelle serait l'importance de sa participation, quelle procédure devait être engagée : celle de la loi du 15 mars 1928 qui laissait espérer des subventions de l'État ou celle de la loi du 15 mai 1930 qui autorise les villes à procéder d'office aux frais des propriétaires riverains.

Il fallait enfin régler le sort de 17 voies antérieurement mises en état d'assainissement et de viabilité mais n'ayant pas fait l'objet des formalités nécessaires pour leur classement.

Fidèle interprète de la volonté du Conseil d'administration, nous décidions de commencer par ce dernier point. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il était le plus facile à résoudre. Il suffisait, en effet, d'oser prendre ses responsabilités et d'effectuer le travail administratif qui s'imposait. Cette liquidation a été faite très rapidement et, le 1^{er} février 1949, étaient effectivement intégrées au réseau public les 17 voies dont les noms suivent :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| 1 - Rue Allard-Dugauquier. | 10 - Rue Greuze. |
| 2 - Rue Ambroise Thomas. | 11 - Rue des Hannetons. |
| 3 - Rue César Franck. | 12 - Rue Hippolyte Lefebvre. |
| 4 - Rue Championnet. | 13 - Rue Louis Delos. |
| 5 - Rue Claude Lorrain prolongée. | 14 - Rue Paul Bert. |
| 6 - Rue de Cronstadt. | 15 - Rue Saint-Druon. |
| 7 - Rue du Dieu de Marcq prolongée. | 16 - Rue Sylvère Verhulst. |
| 8 - Rue Cassendi. | 17 - Rue Verdi. |
| 9 - Rue Georges Bizet. | |

Premier résultat récompensant un effort de volonté et d'unité dans l'action. Mais le plus dur restait à faire. D'abord, à combien s'élevait la dépense ? Elle se chiffrait comme suit :

En francs 1931 : 6 millions et demi

En francs 1940 : 40 millions

En francs actuels : 370 millions

(après révision des avant-projets).

Qui supportera l'énorme dépense de 370 millions ?

Les propriétaires ? Impossible : la plupart d'entre eux sont déjà dans l'impossibilité financière d'entretenir ou de faire réparer leurs maisons ! Recourir à la solution tirée de la loi du 15 mai 1930, ainsi que l'avait envisagé le Conseil municipal en 1940, s'avérait donc impossible.

Il fallait trouver autre chose : d'une part, prévoir une large participation de la Ville et d'autre part solliciter l'aide financière de l'État. Mais était-ce encore possible d'obtenir ce concours ? Nous étions en droit d'en douter car la Ville de Lille n'avait pas sollicité l'inscription de ces travaux dans le plan d'équipement des collectivités locales. Pouvait-elle encore prendre rang avec quelque chance de succès ?

Il est à peine besoin de dire que la réponse affirmative que nous reçûmes nous combla d'aise, et nous saisissons l'occasion de rendre hommage à la largeur de vues pleines de compréhension du Préfet du Nord et de ses services qui voulurent bien attribuer à la Ville des subventions suffisantes pour lui permettre de faire démarrer son programme de travaux en un temps record.

Une réalisation sans précédent dans les annales municipales.

Ce programme, nous l'avons établi en partant des rues pour l'aménagement desquelles des associations existaient. C'est ainsi que le numéro 1 fut attribué à la rue du Château et les numéros suivants aux rues :

- | | |
|----------------------------------|---|
| 2 - Victor Tilmant. | 7 - des Dondaines, Képler, Traversière et du Chemin de Fer. |
| 3 - Lesage Senault. | 8 - Vantroyen, Pascal, Duplex et Lafayette. |
| 4 - de l'Alcazar et des Archers. | 9 - Adolphe, Pierre Martel et Beaucourt Decourchelles. |
| 5 - Montgolfier. | |
| 6 - de Pologne et de Madagascar. | |

A l'heure où paraîtront ces lignes, les travaux d'assainissement, de viabilité et de remplacement des canalisations d'eau et de gaz seront virtuellement terminés dans les 16 premières rues. Dans les deux mois qui suivent, les trois dernières seront achevées.

Ainsi donc, en quelques années, des quartiers entiers auront été assainis grâce à la construction de :

- Égouts : 3.000 mètres.
- Branchements particuliers : 590 unités.
- Chaussées : 18.630 mètres carrés.
- Trottoirs : 12.750 mètres carrés.

Le tout représentant une dépense de plus de 120 millions de francs prise en charge par l'État et la Ville à concurrence de 83%.

Et ce n'est pas tout. Dans le même temps, nous avons fait classer d'office 19 autres voies qui font maintenant partie de la voirie urbaine et décidé, par dérogation au principe qui veut que la charge des travaux incombe aux propriétaires, d'imputer au budget communal les dépenses qui seront de l'ordre de 25 millions.

Pourquoi cette dérogation ? Parce que ces voies privées, dont l'état lamentable provoquait d'incessantes et légitimes plaintes, tant de la part des usagers de la route que des riverains, représentaient le reliquat des 23 voies citées plus haut que la Ville avait, en faisant jouer la loi du 22 juillet 1912, fait mettre en état de viabilité sommaire entre 1920 et 1930 aux frais exclusifs des propriétaires. Il eut donc été illogique de faire supporter le poids de nouvelles dépenses aux intéressés. Le sacrifice pécuniaire avait déjà été consenti ; le renouveler dans les mêmes conditions

eût été abusif. Il fallait donc trouver une solution d'espèce qui tînt compte du passé. Voilà pourquoi la dépense consécutive à l'aménagement définitif de ces rues sera supporté par les finances locales.

La mise en état de ces voies a commencé en octobre 1951 par l'aménagement des rues :

- 1^o **Lafontaine** - Construction d'une chaussée de 700 m² en tarmacadam. Reconstruction de 750 m² de trottoirs. Travaux achevés.
- 2^o **Fabre d'Églantine** - Construction d'une chaussée de 1.400 m² en tarmacadam. Reconstruction de 800 m² de trottoirs. Travaux achevés.
- 3^o **Gustave Nadaud et Druelle** - Travaux prévus : Construction de 1.720 m² de chaussées. Réfection des trottoirs en mauvais état.

Dans les 15 autres rues :

- 1^{re} **série** : d'Austerlitz - de Bailleul - Fombelle - de Mazagran - de Magenta - du Mélançois.
- 2^e **série** : Albert Samain (partie comprise entre la rue Crespel Tilloy et la rue de Bapaume) - Ducourouble - Pline - d'Hondschoote - Saint-Luc - Henri Lestienne - Impasse Saint-Joseph - de la Gaîté - de la Glacière.

les travaux de viabilité sont en cours ; on prévoit leur achèvement pour fin octobre.

Que restera-t-il à faire ?

Il restera 28 voies privées à aménager en vue de leur classement. Pour cela il faudra construire 4 kilomètres 1/2 d'égouts, 28.200 mètres carrés de chaussée et 15.800 mètres carrés de trottoirs. Dépense prévue : 260 millions.

Le programme de 1952 prévoit la mise en état des 13 lotissements suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| 1 - Rue de la Cité. | 8 - Rue de la Gendarmerie. |
| 2 - Rue Saint-Firmin. | 9 - Rue Carpeaux. |
| 3 - Rue André Chénier. | 10 - Rue Saint-Éloi. |
| 4 - Rue du Calvaire. | 11 - Rue Viala. |
| 5 - Rue Malakoff. | 12 - Rue Armand Barbès. |
| 6 - Rue de la Prévoyance. | 13 - Rue Desaugiers. |
| 7 - Rue Longueil. | |

En vue de l'exécution de ces travaux il a été sollicité de l'État, le 18 janvier 1952, une subvention de 53 millions. Pour sa part, le Conseil municipal a, dans sa séance du 23 février 1952, voté un crédit de 100 millions qui permettra d'allouer aux Associations syndicales les avances et subventions nécessaires à la réalisation des travaux.

Dans les mois qui viennent il sera procédé à la constitution des Associations syndicales de telle façon que les travaux puissent être entrepris dès l'attribution de la subvention de l'État.

Les 15 voies devant faire l'objet d'un programme ultérieur sont :

SAINT-MAURICE :

- | | |
|------------------------|---------------------------------------|
| 1 - Rue Germain Pilon. | 4 - Avenue Salomon. |
| 2 - Rue Helman. | 5 - Parvis Notre-Dame de Pellevoisin. |
| 3 - Avenue Chalant. | |

FIVES :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 6 - Rue du Maréchal Mortier. | 8 - Rue de l'Amiral Courbet. |
| 7 - Rue Vaucanson. | 9 - Rue Barni. |

SUD :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 10 - Rue de Finlande. | 12 - Rue Émile Rouzé. |
| 11 - Rue Calvin. | |

CANTELEU :

- 13 - Rue Lallement.

ESQUERMES :

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| 14 - Rue de l'Orphelinat. | 15 - Rue de l'Alma. |
|---------------------------|---------------------|

Est-ce à dire que tout sera ainsi terminé ? Malheureusement non car 48 ruelles et impasses, non susceptibles de classement dans la voirie urbaine, réclameront une solution qui reste à déter-

miner. Et ce ne sera pas chose facile si l'on considère que, pour répondre aux exigences de l'hygiène et aux besoins d'une circulation normale, ces voies nécessiteront l'exécution de travaux de grosses réparations entraînant une dépense de plus de 10 millions, dépense qui, en principe, devrait être laissée entièrement à la charge des propriétaires.

COMPARAISON

1920-1930 - 23 voies sommairement aménagées aux frais exclusifs des propriétaires. Faute d'entretien la remise en état de ces voies nécessitera en 1952 une dépense de 25 millions à la charge du budget communal.

1931-1940 - 19 voies aménagées par le truchement d'associations syndicales bénéficiant de subventions de l'État (50 %) et de la Ville (33 %) mais 17 d'entre elles restaient à intégrer au domaine public.

1941-1947 - Néant.

1948-1952

- | | |
|--|-----------------|
| 1) Intégrées au réseau public | 17 voies |
| 2) Classées d'office et aménagées aux frais de la ville | 19 voies |
| 3) Aménagées par le truchement d'associations syndicales bénéficiant de subventions de l'État (50 %) et de la Ville (33 %) | 19 voies |
| Au total | 55 voies |

sur les 83 existant en octobre 1947 seront finalement incorporées au domaine public.

Ces chiffres et leur étude comparative se passent de commentaire.

Au reste, l'éloquence des faits et des images n'est-elle pas la meilleure ?

Pour en être sûr, peut-être suffirait-il d'interroger les habitants de ces voies ?

Peut-on douter, par exemple, de la satisfaction de riverains des rues ci-après ?

Qu'il nous soit permis, pour conclure, d'affirmer notre volonté de faire en sorte que la qualité et l'efficacité du travail de demain dépassent encore, si possible, celles du travail d'aujourd'hui.

Lille, le 5 Août 1952.

TRENOIS & DECAMPS

38-40-42-44, RUE DES ARTS -:- LILLE

*Toute la Quincaillerie
de Bâtiment*

CHARBONS
TRANSFORTS

MORY & C^{IE}

TÉLÉPHONE LILLE :
744.85 - 744.86

Sté en commandite par actions capital de 400 millions
40, Rue Hégel - LOMME

POUR VOS CARBURANTS, VOS LUBRIFIANTS
VOS FUEL-OILS

Consultez notre Département **PÉTROLES**

S. A. PAVAGE & ASPHALTES DU NORD

64-66, rue Abélard LILLE Téléphone 309.49

**Tous travaux d'ÉTANCHÉITÉ et de DALLAGE
par l'ASPHALTE**

*Étanchéité de Toitures, Terrasses, Dômes, etc.
Dallage de Trottoirs, Cours d'Écoles, etc.*

Fournisseur des Villes de LILLE, DOUAI, ARMENTIÈRES,
HAUTMONT, CHARLEVILLE, etc.
et des Administrations : PONTS et CHAUSSÉES, E. D. F., P. T. T., HOUILLÈRES, etc.

MEUBLES SCOLAIRES
AMEUBLEMENTS
DES ADMINISTRATIONS
ET COLLECTIVITÉS

TUBALUX

F. SCOUVEMONT

FABRICANT

51, Rue Léonard-Danel - LILLE

TÉL. : 566.27

Taxis LEMAHIEU

TOUTES DIRECTIONS

AMBULANCES, *dernier confort*

AUTOCARS, 13 à 28 places

TÉLÉPHONE LILLE 460.61

110, RUE DE PARIS - LILLE

RÉGIE NATIONALE DES USINES

RENAULT

Tous Véhicules Particuliers ou
Utilitaires répondant aux besoins
des Municipalités et Collectivités :
Ambulances, Benches, Camions, etc...
**Atelier de Réparations et Station
Service** parfaitement outillés.

Succursale de LA MADELEINE

140 à 150, Avenue de la République

TÉLÉPHONE LILLE : 561.60



IMPRIMÉS CARBONÉS
" CARBOREX "

" LIASSE-EXPRESS "
BREVETÉ S.G.D.G.

IMPRIMÉS MÉCANOGRA-
PHIQUES EN CONTINU

" SEMI-CONTINU "
BREVETÉ S.G.D.G.

I M P R I M E R I E

LIÉVIN DANIEL

93, Rue Nationale -:- LILLE

TÉLÉPHONE : 700.64 et 65



TYPOGRAPHIE
LITHOGRAPHIE
O F F S E T
HÉLIOGRAVURE
TRAVAUX COMMERCIAUX
ET ADMINISTRATIFS
CARTONNAGES

Une initiative catholique privée



UN club très fermé, dont l'investiture morale est garantie par les recommandations de hautes dignités ecclésiastiques, favorise par ses relations dans la noblesse, la magistrature, les milieux intellectuels, ruraux, industriels, commerçants, des unions fondées sur l'estime réciproque et la pleine conscience des devoirs résultant du mariage chrétien.

ADHÉRENTS DANS TOUTE LA FRANCE,
L'UNION FRANÇAISE ET L'ÉTRANGER.

A. RUCKEBUSCH
4, Rue Jean-Bart, LILLE

LICENCIÉ EN DROIT
Téléph. 486.71

TAPIS - TISSUS
LINOLÉUMS
PAPIERS PEINTS

M. & F. BECK

50-52, Rue des Arts
LILLE TÉL. 546.67

MOUNIER
CHEMISIER - SPÉCIALISTE

Trousseaux Complètes
pour Hommes

17, Rue Esquermoise, LILLE
TÉL. 464.87

Robert COEVOET

AGENCE EN DOUANE
agrée N° 451

**Entrepôt
Camionnage**

9, BOUL. J.-B.-LEBAS
LILLE
Téléphone : 311.03 - 307.31

TOUT POUR LE MÉNAGE

Bazar de Wazemmes

G. JACQMART & C^{IE}

344-350, Rue Léon-Gambetta
(Face au Marché) - LILLE
TRAM B.V. TÉL. 708.15

PRIX SPÉCIAUX POUR COLLECTIVITÉS
Livraison à domicile

PERFECTA

*La Cuisinière qui
vous donnera satisfaction*

GAZ - CHARBON - ÉLECTRICITÉ
MIXTE - FEU CONTINU

72-74, Bd des Écoles
LILLE

ESSAI DE TOPONYMIE LILLOISE ⁽¹⁾

Nos rues et leur vocabulaire

par Monseigneur DÉTREZ

La formule est classique : Paris, dit-on, épouse la forme géométrique d'une ellipse, Bruxelles d'un pentagone, Moscou d'un cercle et Pékin d'un carré. A qui la contemplerait d'un avion ou du sommet du beffroi, LILLE, cinquième ville de France, apparaît comme un heptagone irrégulier sur le flanc duquel le faubourg Saint-Maurice constitue, au Nord-Est, une sorte d'excroissance, de poche ou de hernie. Le tracé des rues n'y connaît guère — sauf dans la partie ajoutée par Louis XIV après la conquête (1667) — le cloisonnement rectangulaire « en damier » que présentent nos cités neuves ou les villes-champignons d'Amérique. Il offre au spectateur un lacs d'artères et de veines, de muscles et de nerfs, un enchevêtrement de lignes, au cœur duquel se coupent, à angle droit, le boulevard de la Liberté et le boulevard Vauban prolongé par la rue d'Isly. Cette entité géographique est un phénomène assez complexe ; mais elle est surtout un legs du passé : loin d'être un amas de pierres inertes, elle possède une âme, une âme faite de la somme de toutes celles qui l'habitent. Essayons seulement de « penser LILLE ». Une foule d'images, aussitôt, se lèvent, se pressent devant nos yeux : c'est de l'histoire humaine matérialisée et combien est riche de substance ce musée du souvenir, tour à tour sombre et glorieux !

I - Données topographiques

C'est tantôt la nature du sol, tantôt l'orientation, tantôt quelque particularité qui est à la base même de l'appellation : le vocable n'est souvent qu'un constat. Ainsi en est-il de la GRANDE CHAUSSÉE et de la rue ESQUERMOISE, les plus vieilles rues de la Cité : l'une rejoignait la

Collégiale au Forum, l'autre, comme le dit son nom, menait au village d'Esquermes. LILLE, autrefois, était traversée, à l'exemple de Bruges et de Venise, par de nombreux canaux. La Deûle est la principale rivière qui l'arrose et cet affluent de la Lys était prédestiné à faire baptiser les quais de la HAUTE et de la BASSE DEULE. Le PONT-NEUF, jeté en 1701 sur le second de ces deux bras, la rue MARAIS et celle DES FOSSÉS recouvrant les douves des anciennes fortifications, évoquent, d'une part, les marais tourbeux sur lesquels fut tracée la rue DES MOLFONDS et, de l'autre, le ruisseau DU BECQUEREL appelé CHAUDE-RIVIÈRE à cause des sources thermales jaillissant à l'ombre du Prieuré bénédictin de Fives. Afin d'en conduire les eaux sous terre jusqu'aux huit fontaines parsemées dans les paroisses Saint-Étienne et Saint-Maurice, on eut recours, en 1285, à des tuyaux en poterie noire que le patois local appelait « BUISSES ». De là, sans nul doute, la place et la rue de ce nom. L'ARGILLIÈRE trahit le sous-sol argileux propre aux briqueteries, les PONTS-DE-COMINES rappellent les ponts de bois qui enjambaient le cours d'eau longeant les maisons vers la place de Comines.

De bonne heure, cet élément aquatique permit au lillois d'user de la force hydraulique : les moulins à la houille blanche, comme les moulins à vent, se sont propagés sur tout le territoire. Ils ont laissé des traces dans le paysage urbain : paroisse et quartier des MOULINS, rues DES MEUNIERS et du VIEUX-MOULIN, celle, aussi, du MOLINEL qui tira son appellation d'un moulin en miniature surmontant la porte de ce

(1) BIBLIOGRAPHIE :

Longer. Recherches sur quelques antiquités de la ville de Lille. Mémoires de la Société des Sciences de Lille (1827), pp. 28-29, 582.

Legrand. Antiquités des rues de Lille. Bull. Comm. historique du Nord, t. IV (1851), p. 58.

V. Derode. Histoire de Lille, t. IV (1877), pp. 58-76.

P.-J. Porret. Les vieilles rues de Lille. Notes inédites rédigées au commencement du siècle (1879).

A. Bertrand. Les rues de Lille, leurs origines, transformations et dénominations (1880).

Legougeux. Souvenirs lillois.

C. Jeandouzy. Les rues de Lille. Bulletin administratif (1910).

L. Lefebvre. Particularités des rues du vieux Lille (1911).

P. Valdelièvre. Les vieilles rues de Lille (1952).

nom, détruite en 1603. Plusieurs de ces engins mécaniques servaient, dès le XIV^e siècle, à mouler les racines de garance dont la poudre rouge entrait dans la teinture (2) : la rue DES MOULINS DE GARANCE évoque cette ancienne industrie, comme la rue BAN DE WEDDE marque l'emplacement où se vendait le wedde, une autre plante tinctoriale. Un autre moulin, le « ROUGE DEBOUT », sur la route de Seclin, est rappelé par ce vocable et celui qui virevoltait entre Hellemmes et Fives, sur l'actuel CHEMIN D'HUILE, était utilisé pour écraser les graines d'œillette ou de colza.

La rue BASSE s'explique par son ancienne situation encaissée. Un simple motif d'orientation a fait dénommer les rues de L'EST, de L'OUEST et du PORT. De fiefs et de métairies, autrefois situés à l'intérieur de la ville, proviennent les rues MALPART, des COQUELETS, de la MALSANCE (qu'il faudrait orthographier Male Cense) ; il en est ainsi de la ferme DU METZ, donnée au XIII^e siècle par la comtesse Jeanne à l'Hospice Notre-Dame.

Le château de COURTRAI, dès le début du XIV^e siècle, remplaça la forteresse de Dergneau, souvent dite « DES REIGNAUX » ; sur les ruines de ses donjons fut bâtie la rue DES TOURS. Un fumier se dit, en patois, FIENS : c'est une décharge publique qui donna son nom à la voie ouverte sur son emplacement. Un carrefour de routes a laissé des vestiges dans la place des QUATRE CHEMINS. D'autres désignations topographiques sont empruntées aux anciens établissements sédentaires tels que le BASTION, le GUET, le REMPART, les VIEUX-MURS, elles sont les vestiges de l'ancien « Castrum » érigé par le Comte de Flandre BAUDOUIN IV. La place DE L'ARSENAL évoque le souvenir d'un ancien magasin d'artillerie, construit en 1733, démoli en 1877 ; le RÉDUIT SAINT-SAUVEUR, avec sa chapelle, n'est autre que le quartier général de VAUBAN.

Plus pacifique est la rue DU MARCHÉ, plus macabre celle DU REPOS, tracée dans le voisinage

(2) Celle qui immortalise la couleur du pantalon de nos troupiers d'avant 1914.

d'un ancien cimetière, plus enjoués l'ancien jeu de boules, encore appelé cour DES BOURLOIRES et la BAIGNERIE, établissement de bains publics ouvert en 1603 dans les anciens fossés. La forme ambiguë de la rue DÉTOURNÉE et l'isolement, en pleine campagne, de la rue du BEL-AIR leur ont mérité ces noms. La couleur d'un mur bordant une propriété a fait baptiser la rue BLANCHE, un FOUR A CHAUX et, par inversion dialectale, un CHAUFOUR se retrouvent ailleurs. La rue SANS PAVÉ, ruelle percée en 1659 entre le rempart et le VIEUX FAUBOURG des Reignaux, garde l'appellation populaire qu'elle portait avant d'être rendue viable. La rue AU PÉTERINCK, où devait sévir, après la Terreur, un bal à la mode fréquenté par les « incroyables », évoque-t-elle le pètrin qui préparait la farine et le pain pour l'hospice Comtesse ou plutôt les presses de N.J.D. PETERINCK-CROME, imprimeur du Roi (1735) ? Celle DES ETAQUES ne rappelle-t-elle pas un ancien fief ou, plutôt, les poteaux, ainsi dénommés en patois, servant à marquer les maisons des pestiférés ? D'elles-mêmes, à cause de leur voisinage, s'éclairent aussi la place DES HALLES CENTRALES et la rue DES HALLES, percée en 1848 le long de la nouvelle halle au blé.

A la rue DE L'A.B.C. se rattache le souvenir d'une école dominicale où le Magistrat, à partir de 1584, fit dispenser les rudiments de l'alphabet. Plus mystérieuses apparaissent les rues du COURT-DEBOUT et du VERT-DEBOUT. C'est que le patois local appelle, non pas « bout », mais « debout » l'extrémité d'un objet. Moins énigmatique sera le quartier des DONDAINES quand on saura que ce terrain, longeant le Becquerel, était à double versant, c'est-à-dire en dos d'âne : c'est par corruption verbale qu'il s'est ainsi mal nommé. D'autres noms s'expliquent par des lieux-dits, par d'antiques terroirs aujourd'hui fixés par le cadastre : tels étaient les hameaux du CROQUET, de L'ARBRISSEAU, de LA LOUVIÈRE et du BUISSON ; tel encore « L'ARC de la Baignerie » par où passaient les eaux en amont du vieux moulin St-Pierre.

LA BARRE n'était autre qu'un faubourg, LE GARD et la DIGUE deux ouvrages avancés

des fortifications. La rue DE LA PRÉFECTURE rappelle l'ancien hôtel affecté, rue Française (aujourd'hui Négrier), au Préfet du Nord, transféré de Douai à Lille par arrêté des consuls en date du 3 Thermidor An XI (22 juillet 1803). L'ENTREPOT et LE MAGASIN nous parlent de l'ancienne halle aux grains et de l'édifice élevé par les États de Lille, en 1730, pour les approvisionnements en farine et en blé.

D'autres vocables ressuscitent des monuments disparus. L'antique chapelle de SAINT-SÉBASTIEN, comme celle de SAINT-JEAN au chevet de l'église Sainte-Catherine, revivent dans des noms de rue. Il en est de même pour LA JUSTICE qui rappelle, avec les fourches patibulaires, l'endroit des exécutions capitales. La rue DE CYSOING perpétue également la mémoire de cette Seigneurie dont le bailli, sous l'Ancien Régime, était l'un des quatre hauts-justiciers de la Châtellenie. LE PRIEZ et le DIEU-DE-MARCQ éveillent la vision de deux calvaires situés, l'un, derrière l'église Saint-Maurice, avant 1770, l'autre, encore debout, dans le secteur du Buisson. Les DÉBRIS SAINT-ÉTIENNE et le CURÉ SAINT-ÉTIENNE font surgir devant nous la vieille église paroissiale de la place du Marché, pulvérisée durant le siège de 1792 par les boulets autrichiens. Les STATIONS évoquent les petits oratoires épars sur le chemin suivi par les pèlerins de Notre-Dame d'Esquermes ou de Notre-Dame de Loos. La rue SAINTE-ANNE doit son vocable à une antique sculpture montrant, au n° 25, le Christ entre deux saintes femmes. La COLLÉGIALE rappelle la basilique de BAUDOIN V (1065), le TEMPLE, l'église réformée établie, rue de Tournai, dans l'ancienne chapelle des Bons-Fils et démolie en 1872 pour l'ouverture de la place de la Gare, celle DU CIRQUE, la salle de spectacle, les jardins publics et les gloriottes implantés, en 1801, sur les ruines de l'ancien COLISÉE, la VIEILLE COMÉDIE, le théâtre inauguré en 1701 près du Palais Rihour, L'ARSENAL, un dépôt d'artillerie (3) LA MONNAIE, l'ancien atelier monétaire créé par Louis XIV en 1635, la CHAMBRE DES COMPTES,

(3) Bull. Comm. historique du Nord, t. XIX, p. 166.

la fondation faite, en 1385, par Philippe-le-Hardi dans le Palais de la Salle et transférée par Jean-sans-Peur dans l'hôtel de la Poterne, près la Porte de Weppes. Le LOMBARD et le MONT-DE-PIÉTÉ (1607) prolongent aussi, dans l'esprit de nos concitoyens, le souvenir de deux établissements de prêt fondés, l'un par des usuriers de Lombardie, l'autre par BARTHÉLÉMY MASUREL et tenu par des prêteurs désintéressés. Les rues D'AMIENS, DE TENREMONDE, et SAINT-MARTIN rappellent les hôtelleries de ce nom.

LILLE, au Moyen-Age, possédait de nombreux hôpitaux. Le nom de quelques uns survit dans la désignation des voies publiques : SAINT-SAUVEUR (1216), COMTESSE (1236), SAINT-NICOLAS (1238), SAINT-NICAISE (1284), LA TRINITÉ (1291), DES GRIMARETZ (1343), SAINT-JACQUES (1431) — créé par Isabelle de Portugal pour recevoir des pèlerins de passage — GANTHOIS (1463), STAPPAERT (1656), LES BLEUETS (1660) — pour loger douze pauvres orphelins vêtus d'un uniforme en drap bleu — SAINT-JOSEPH (1667). De son côté, la rue D'ANJOU évoque la caserne qui fut, en 1700, réunie à l'hôpital Saint-Julien pour recevoir les invalides et L'HOPITAL-MILITAIRE, l'accueillant refuge ouvert aux soldats blessés ou malades,

transféré en 1781 dans l'ancien collège des Jésuites (4).

Il n'y avait, dans la ville, pas moins de trente couvents. Seuls ont surnagé les noms des AUGUSTINS, des URBANISTES, des BRIGITINES, des PÉNITENTES et des CÉLESTINES. La rue SAINT-FRANÇOIS est un souvenir des religieuses de Saint-François de Sales, gardes-malades, dites de la Préservation (1677). Les Bernardines ont laissé à la rue de leur Monastère de la Plaine, le nom de SAINT-BERNARD. La rue SAINTE-MARIE ressuscite l'école de ce nom qu'ouvrit, en 1848, sur l'ancien pavé de Lille à l'église, le curé de Fives, M. VANDEVILLE.

D'autres doivent leur vocable à des propriétaires ou à des riverains. Parmi eux, un capitaine de sapeurs-pompiers tint à donner à son impasse le nom de SAINT-MAMERT, traditionnel patron des soldats du feu. M. L. CLEMENT de SAINT-MARC, en ouvrant une rue nouvelle, y imprima son titre de noblesse ; ainsi firent également M. de SAINT-ALBIN et M. de SAINT-DRUON. N'est-ce pas aussi le cas de la rue du SEC-AREMBAULT qu'il convient d'écrire, ainsi que dans les chartes du XIV^e siècle, Segard Rabault ?

(4) D^r H. Polet. Hôpitaux lillois disparus (1899).

II - Fleurs de poésie

Nombre de voies, et de préférence dans les quartiers populaires empestés d'usines, portent un nom agreste qui fleure bon la poésie. Lille, assurément, garde le triste privilège, encore en plein vingtième siècle, de compter de multiples courées où l'hygiène n'est guère en faveur. Il convient, néanmoins, de reconnaître à la cour DU SOLEIL l'avantage de jouir, du matin au soir, des rayons de l'astre-roi et à la rue DU SOLEIL LEVANT celui d'avoir de lumineuses aurores.

Les animaux, certes, ont leur part dans ce dictionnaire toponymique, depuis le PONT-A-RAINES qui, dans la verte broutille de ses eaux, voit palpiter les grenouilles et crapauds jusqu'à

la rue des POISSONCEAUX qui rappelle une rivière poissonneuse, jusqu'aux SEPT AGACHES qui répondent au nom de la pie, jusqu'aux SEPT-HONAINES, synonyme de chenilles et jusqu'aux ALOUETTES qui chantent dans le soleil matinal, sans oublier les HANNETONS dont le vol empesé anime les haies. Sans se rattacher à l'antique passage DES TROIS ANGUILLES, souvenir d'un ancien étang, la rue de LA PIQUERIE rappelle une pêcherie sur les bords de laquelle se rencontraient les pêcheurs, en patois « les pèqueux ».

Mais c'est le monde végétal, surtout, qui se montre prodigue, avec ses arbres, ses légumes, ses fleurs, ses couleurs et parfums. Les rues

DU BOIS et DU VERT-BOIS, celles DU BOIS SAINT-SAUVEUR, DES BOIS-BLANCS, DU BOIS D'ANNAPPES suscitent le spectacle d'anciens coins enchanteurs. De même qu'une pauvre cour du quartier Saint-Sauveur a gardé le nom du CERISIER qui en égayait la solitude, de même que la paroisse Saint-Maurice, pour baptiser l'une de ses ruelles, s'était inspirée d'un FRÊNELET, le souvenir a survécu d'un FRESNE qui ornait, jadis, les fossés du Palais Rihour. La rue DES ROBLEDS — ou plutôt des « Roides-blés » — nous reporte au temps, déjà lointain, où les champs couvraient en partie le quartier Saint-Sauveur. Aux yeux des patoisants de la Basse-Deûle, la place DU GARD prend la forme d'un agréable verger ; ils aiment aussi reconnaître, sous le nom de SAHUTEAUX, les petits sureaux dont la verdure et les grappes de fleurs blanches décoraient le paysage et, dans la rue de LA HALLOTTERIE, les « hallots », ou saules, qui la bordaient naguère. La placette AUX OIGNONS met à l'honneur cette plante potagère.

Non content de faire une large place aux Fougères, aux CHARMILLES, aux FLEURS en général, le faubourg des Postes rend hommage aux ROSES, aux ŒILLETS, aux IRIS, aux CLÉMATITES, aux JASMINES, aux GLYCINES, aux PIVOINES, aux LYS, aux MUGUETS, aux MYOSOTIS, aux GENÊTS. N'y eut-il pas, à

proximité de l'église Saint-Maurice, une rue des ORANGERS ? Mais cette appellation n'était qu'une dérivation phonétique des « Os rongés » évoquant le cimetière de jadis. LILLE, en dépit de son climat rigoureux, pouvait autrefois montrer quelques vignobles : la rue de LA VIGNETTE en fait foi.

L'ÉPINETTE fut particulièrement chère aux Lillois. Ils ont baptisé de ce vocable un chemin couvert de ronces ; mais ils ont voulu, surtout, commémorer les brillantes joutes chevaleresques qui furent instituées, en 1226, par la comtesse Jeanne de Flandre en souvenir d'une relique de la Sainte-Épine léguée par elle aux Dominicains et qui eurent le don d'entretenir chez nous, durant des siècles (jusqu'à 1470), le vieux levain gaulois (5). L'impasse DE L'ÉPINETTE où se dressait l'hôtel du même nom, débouchait, en effet, sur la place du Marché où se déroulaient, chaque année, les célèbres tournois : elle fut percée en vue de décongestionner la rue des Malades (rue de Paris) qui y conduisait et fut appelée rue Neuve de l'Épinette pour devenir, plus tard, la rue NEUVE, tout court.

(5) L. Détrez. L'agonie, à Lille, des tournois de l'Épinette. Bull. Comm. historique du Nord, t. XXXV (1938), pp. 309-323.

III - Vieilles Enseignes et Corporations

A leur tour, les enseignes, depuis longtemps disparues, apportent à la toponymie lilloise un appréciable contingent (6). N'est-ce pas l'origine même de la rue DES GUINGUETTES, de la cour DU BEAU BOUQUET, de tant de rues aux pittoresques vocables : LA RAPINE, LA FUNCQUÉE, le CHEVALIER FRANÇAIS, le BLANC BALLOT, le CHEVAL BLANC, le BLEU

(6) Les vieilles enseignes lilloises ont fait l'objet d'une étude de L. Quarré-Reybourbon, qu'il a communiquée en 1897 à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements (Paris, Plon, 1897, 5 planches). Il a repris le sujet dans son discours présidentiel à la Société des Sciences 31 décembre 1905).

SOULIER, les TROIS MOLETTES, le LION D'OR, le PAON D'OR, le BALLON, le SABOT, le CHAUDRON, le LONG POT, la BOTTE DE LIN, la NEF, le GRAND BALCON, les DEUX ÉPÉES, les TROIS COURONNES, les SEPT SAUTS, le BONHOMME, le DERNIER SOU, sans oublier les CHATS BOSSUS ?

L'ALCAZAR évoque un concert et un bal populaires, la VIEILLE et la NOUVELLE AVENTURE, les fameuses guinguettes où se donnaient rendez-vous les joyeux habitants de Wazemmes. Une auberge serait à l'origine de la rue DE LA CLEF.

La vie des corporations médiévales s'est aussi, pour certains noms de voies publiques, prolongée jusqu'à nous. Qui ne sait le rôle joué, dans notre histoire locale, par les quatre Serments, c'est-à-dire par les compagnies bourgeoises et assermentées des arbalétriers, tireurs d'épée, celles surtout des CANONNIERS placés sous le patronage de Sainte-Barbe et des Archers qui, sous le signe de Saint-Sébastien, avaient leurs berceaux de tir à proximité des remparts ? N'est-ce pas de son cabaret *de l'Arc* que JEANNE MAILLOTTE, avec quelques archers, repoussa, le 29 juillet 1532, les confédérés de Tournai et de Menin, surnommés les « Hurlus » à cause de leurs hurlements ? N'est-ce pas pour faire honneur à cette virago que nos pères ont également réservé un souvenir à sa sœur en héroïsme, JEANNE HACHETTE, qui avait, soixante ans plus tôt, défendu Beauvais ?

Afin de mieux vaquer à leur industrie des cuirs et des peaux, les TANNEURS avaient fixé leur résidence sur les rives du Becquerel. Parce qu'ils exposaient, au-dessus de leur porte, les crânes — en patois *caboches* ou *cabochus* — des animaux abattus, un cabaret, dans le voisinage de la Grande Chaussée, avait pris le nom francisé de « CHATS BOSSUS ».

Non moins pénible et non moins macabre était la profession des Savetiers et des Cordon-

niers : c'est là peut-être ce qui aurait provoqué la mutilation du mot latin « *sutores* » et l'appellation, quelque peu fantaisiste et forcée, de l'ancienne rue des Sueurs ou DES SUAIRES. La rue DES MANNELIERS dresse devant nous la vision de ceux qui, dans leurs caves, près de la Bourse, fabriquaient des « mannes » ou paniers. Celles des BOUCHERS et des TISSERANDS concentraient respectivement ces métiers. L'ancienne cour des FORGERONS est devenue, en 1864, du nom de leur patron, la rue SAINT-ÉLOI, celle des BLANCHISSEURS, à Wazemmes, ne faisait guère double emploi avec celle des TROIS BURESSÉS ou lessiveuses qui, à Fives, animaient de leurs battoirs et de leurs langues le sentier DU PRIEURÉ. Les bords de la Basse-Deûle avaient, de même, leur rue des BATELIERS.

Les fontainiers, chargés de veiller à la propreté des aqueducs, à l'entretien des sources, sont désignés, dans les Chartes du XIV^e siècle, sous le nom d'« écuviens » ; une légère déformation du mot explique la rue DES OYERS. Dans ces parages, sans doute, se concentraient à la fois les RAMONEURS dont une cour a conservé le nom et les chaudronniers que fait revivre encore, dans l'ancien faubourg de Tournai, l'impasse DES NOIRS.

(à suivre).

MEERT

TÉLÉPHONE : 707.44
Près de la Grand'Place

VOUS INVITE EN SON

Vous y trouverez

un cadre agréable...

une ambiance sympathique...

des consommations de 1^{er} ordre...

SALON DE THÉ

27, RUE ESQUERMOISE - LILLE

LILLE

Capitale Sportive

LE LILLE OLYMPIQUE SPORTING-CLUB

Couronne Sportive de la Capitale des Flandres

par Marcel STIENT

C'est un honneur pour le « LILLE OLYMPIQUE SPORTING-CLUB » que d'inaugurer la rubrique des Sociétés lilloises qui portent, au loin, le renom de la Capitale des Flandres.

Bien que l'activité permanente du L.O.S.C. soit suivie par une grande partie de nos concitoyens, il n'est pas inutile de rappeler, brièvement, comment il vit le jour et sa « précocité » dès ses premiers « balbutiements ».

L'idée germa dans le cerveau des responsables des Clubs qui, en 1939, avant les pénibles événements internationaux, se disputaient la suprématie nationale certes, mais, également, celle régionale, voire locale.

L'OLYMPIQUE LILLOIS et le SPORTING-CLUB FIVOIS cherchaient, l'un et l'autre, à atteindre ce but, tout de prestige.

Cette dualité, très prononcée, marchait de pair, on le conçoit, avec la finance. Quand on parle de professionnalisme, il ne peut en être autrement.

Hélas, les possibilités de chacun, dans ce domaine, étaient insuffisantes pour assurer au blason de LILLE la place lui revenant de droit dans le concert du football français.

L'expérience conduite en ce sens, avec beaucoup de dévouement, mais rien que cela, fut donc négative. Il se peut qu'elle le serait encore si une transformation, pour le moins inattendue, du football de compétition, sur le plan national, n'avait ouvert les yeux à ceux qui présidaient aux destinées des deux Clubs.

C'est ainsi que, pendant l'occupation, en 1943-1944, nous eûmes un Championnat de France disputé, obligatoirement, par des sélections régionales. Le NORD y figura de brillante façon grâce à l'amalgame de joueurs de qualité, en provenance de LILLE, de FIVES et de ROUBAIX.

A vrai dire, les administrateurs olympiens et fivois, demeurés en coulisse, savouraient les résultats d'une expérience qui leur tenait à cœur mais qu'ils n'eussent point tenté, avant-guerre, de crainte d'être considérés comme « parjures » par leurs troupes intransigeantes de Supporters. Des concessions de l'un ou de l'autre, il n'en fallait point attendre.

Au lendemain de la Libération, il eut été maladroit de ne pas exploiter ce test indiscutable de mise en relief du football lillois. Des contacts particuliers s'établirent entre personnalités olympiennes et sportingmen ; un climat favorable fut créé ; les assemblées générales de chacun des Clubs mirent le point final escompté ; la fusion de l'OLYMPIQUE LILLOIS et du SPORTING-CLUB FIVOIS était décidée ; le « LILLE OLYMPIQUE SPORTING-CLUB » était né.

Un départ sur les « Chapeaux de Roue ».

Au terme de la première saison, soit en 1944-1945, les résultats obtenus ne laissaient subsister aucun doute sur le brillant avenir du L.O.S.C. Il avait l'honneur d'être présent à COLOMBES, pour y disputer la finale de la Coupe de France. Devant le RACING-CLUB de PARIS, il s'inclina : 3 à 1.

La lancée était, pour le moins, merveilleuse. Il convenait, non pas d'en diminuer la puissance, mais bien de l'augmenter en accentuant encore le régime de la mécanique mise en marche.

Sous l'impulsion de M. Louis HENNO, porté à la présidence du L.O.S.C., de ses dévoués collaborateurs, toujours les mêmes d'ailleurs, le pavillon de la Capitale des FLANDRES fut honoré, en un temps record, des plus beaux succès que d'autres Clubs français, malgré leur ancienneté et une notoriété flatteuse, recherchent encore.

Sans conteste, depuis 1945, le L.O.S.C. est à l'avant-garde du football français. Son équipe fut la plus régulière, son palmarès, que voici, en témoigne :

- Détenteur de la Coupe de France en 1946, 1947, 1948 ;
- Finaliste en 1945 et 1949 ;
- Champion de France en 1946 ;
- Second en 1948, 1949, 1950, 1951.

Sa place de quatrième au classement général du Championnat national 1947 fut la moins brillante. Pourtant, combien de ses adversaires s'en eussent contenté !...

Le but permanent :

« Maintenir le standing »

* * *

On comprendra aisément qu'il ne peut être question pour les maîtres du navire « losciste » de songer, un seul instant, à son estompe dans le concert national du football. Leur ardent désir de maintenir, en permanence, un standing de rendement que le rayonnement du Club n'autorise pas à relâcher. Il faut que le LILLE OLYMPIQUE SPORTING-CLUB fasse honneur à sa réputation et à la fleur de lys que ses athlètes, triés sur le volet, portent fièrement sur le maillot. M. HENNO et ses amis sont conscients de cet impérieux devoir. On peut bien dire que, jusqu'à ce jour, ils n'y ont point failli.

L'année sportive qui s'ouvre en fournira une preuve tangible. Sans donner dans un optimisme exagéré, il est permis d'affirmer que le L.O.S.C. jouera, de nouveau, un rôle prépondérant. Et cela avec ses propres ressources, celles qui proviennent de ses recettes, rien que de ses recettes, sans le moindre concours extérieur sous quelque forme que ce soit, même pas du mécénat.

La ténacité et la volonté manifestées par ses Dirigeants n'en ont que plus de mérite, d'autant que leur programme ne se limite pas aux honneurs immédiats qui découlent de cette situation enviable.

Une noble mission : l'Éducation de la Jeunesse.

En effet, l'activité constante déployée au sein de notre grand Club ne peut être limitée.

Il est d'autres soucis pour assurer l'avenir brillant que chacun veut lui réserver. La jeunesse en est toute la base. Son éducation morale et physique fait partie intégrante de la mission que les responsables du LILLE OLYMPIQUE SPORTING-CLUB ont librement acceptée.

L'attention soutenue, prodiguée à l'élément professionnel, se reflète de façon aussi vivace au sein de la section des joueurs amateurs.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration n'a pas hésité à lui consacrer, pour en assurer la vitalité, un budget de plus de quatre millions en 1951-1952.

Près de 400 jeunes gens profitèrent de cette manne bienfaisante payée de retour par des satisfactions multiples que concrétise un palmarès qu'il nous plait de mettre sous les yeux de ceux qui ne connaissent que superficiellement le « LILLE OLYMPIQUE SPORTING-CLUB ».

Palmarès 1951-1952 de la section " Amateurs ".

- Équipe 1 A** - Promu en Division d'Honneur de la Ligue du Nord. Vainqueur de la Coupe des Flandres.
- Équipe 1 B** - Champion du Nord des « Réserves » de Division d'Honneur et de Promotion.
- Équipe 2** - Troisième du Championnat du Nord.
- Juniors A** - Champion du Nord (District Terrien).
- Juniors B** - Champion du Nord (1^{re} Division).
- Juniors C** - Champion du Nord (2^e Division).
- Cadets A** - 2^e du Championnat du Nord (District Terrien). Vainqueur de la Coupe MORAT.
- Cadets B** - 2^e du Championnat du Nord (1^{re} Division).
- Cadets C** - Champion du Nord (2^e Division).
- Minimes A** - Champion du Nord (District Terrien). Vainqueur de la Coupe WINCKELMANS.
- Minimes B** - Champion du Nord (2^e Division).
 - soit : 8 titres de « Champion » ;
 - 2 places de « Second » ;
 - 1 place de « Troisième » ;
 - 3 Coupes.

Pour que le L. O. S. C. vive.

Il a été précisé, tantôt, que le LILLE OLYMPIQUE SPORTING-CLUB, aux rouages administratifs et sportifs multiples et complexes, vivait uniquement des recettes réalisées tant chez lui qu'à l'extérieur. Pour ceux qui connaissent, rien que par l'information, les concours financiers que sollicitent, chaque année, de Collectivités et de particuliers, la plupart des Clubs professionnels français, c'est donc un véritable tour de force qu'il réalise de saison en saison. Il le doit, d'une part, aux excellentes « prestations » que fournit, sans faiblir, son team-fanion, d'autre part, à la fidélité d'un public, tant de Lille que des Flandres, de l'Artois, de la Picardie, de l'Escaut, voire de Belgique.

Son Comité-Directeur l'en remercie vivement.

Mais la situation est telle que le plafond des recettes est atteint. Les installations actuelles du Stade Henri JOORIS ne peuvent « absorber » davantage de spectateurs,

amateurs de beau football. Le graphique des recettes est à son point culminant, cependant que celui des dépenses est sans cesse en ascension. Si les choses demeuraient en état, ce serait l'ASPHYXIE LENTE qui guetterait ce que les Lillois ont quelque droit de considérer comme le plus beau fleuron de leur Cité.

Personne ne le désirera, ni ne le souhaitera, nous en sommes convaincus. La Municipalité en a apporté le témoignage en décidant le principe d'un Stade plus grand, mieux aménagé, digne de la Capitale des Flandres. Il importe, en conséquence, de passer le plus rapidement possible aux réalisations pour ne pas stopper le mouvement ascensionnel du L.O.S.C. considéré comme le plus grand Club français.

Nous avons de bonnes raisons de croire qu'il en sera ainsi fait.

La quiétude entrera alors dans le milieu des Dirigeants bénévoles et dévoués qui se chargeront, grâce à une compétence affirmée, de maintenir haut et ferme le pavois de la Ville de LILLE dans le concert national et international du football.

* * *

Devant l'importance prise par le football tant sur le plan national que régional, devant l'engouement que les Lillois manifestent à son égard et devant l'afflux de spectateurs de tous les centres régionaux et même de départements limitrophes de Belgique et de France, le stade actuel s'avère trop petit.

Son aménagement, selon une nouvelle formule, a suscité bien des passions et reste le sujet de nombreuses controverses. Il est l'objet d'études approfondies de la part des services d'Architecture et de l'Urbanisme qui entretiennent de constantes et étroites relations avec le Ministre de l'Éducation Physique d'une part et le Président du LOSC, M. HENNO, de l'autre.

Nous nous promettons d'entretenir prochainement nos lecteurs sur la position de l'Administration municipale à ce sujet et sur les entretiens que ses représentants ont eu avec le Ministère intéressé. Le but de la Municipalité est de créer un stade pour chaque sport (et le stade d'athlétisme du Petit Paradis en est un exemple).

Sur le plan du football, nous voulons donner au spectateur la possibilité de vivre le match dans des conditions de visibilité certaine et de confort relatif.

Dans ce numéro, nous nous contentons de faire figurer une première esquisse de ce stade, esquisse dressée par des spécialistes et qui permettra à Monsieur le Maire de présenter au Conseil municipal une étude approfondie et détaillée de la solution d'un problème dont les Lillois, les Sportifs, le Commerce local, le prestige du LOSC et de LILLE doivent tirer le plus grand profit.

La figure 2 représente le projet de la tribune qui remplacera l'actuelle tribune des secondes. Vous remarquerez sa solide et élégante ossature ainsi que ses deux étages.

En A il est prévu.....	10.000 places,
En B il est prévu.....	12.000 places,
En C il est prévu.....	9.900 places,
En D il est prévu.....	8.300 places.

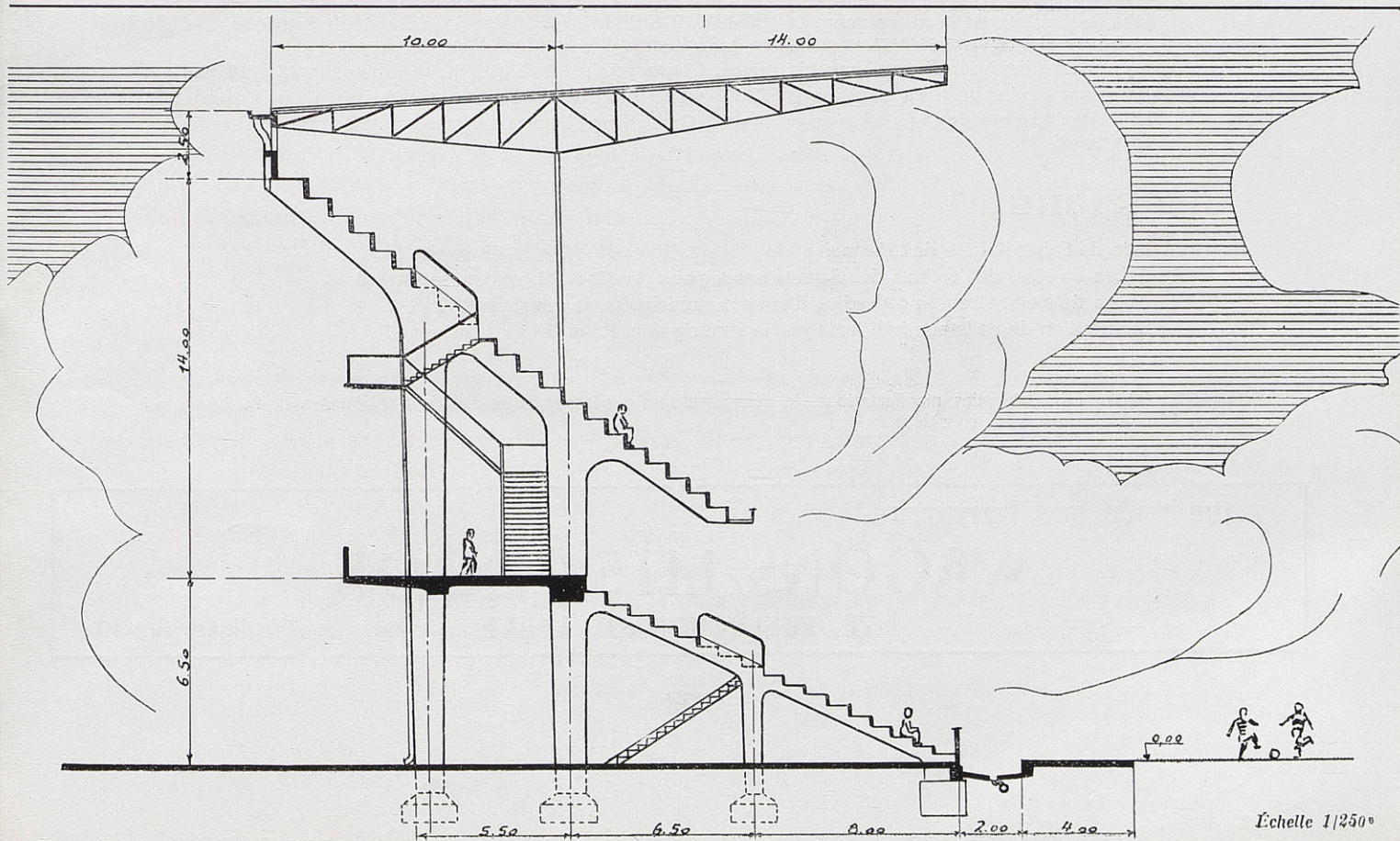
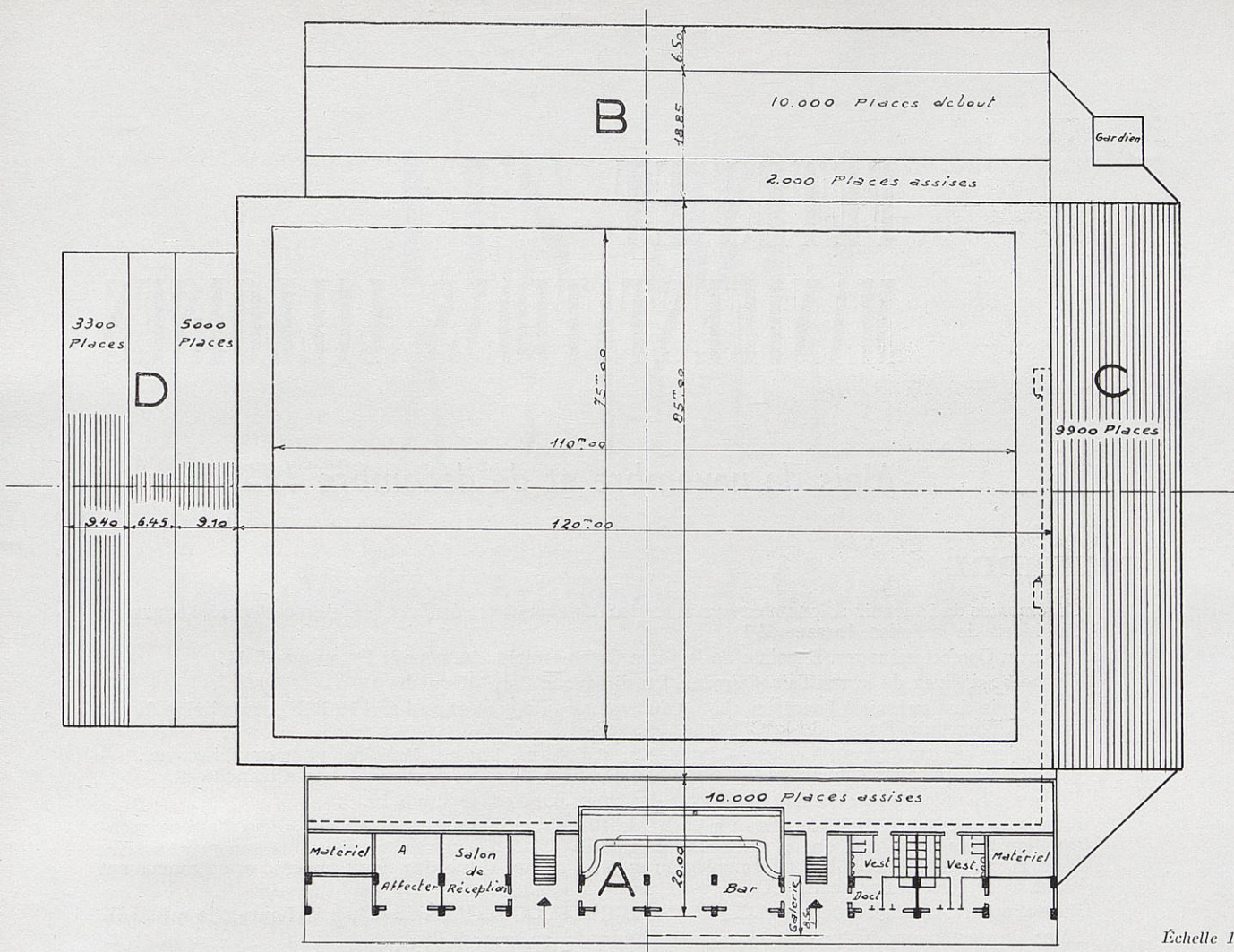
Ce qui nous donnera un stade d'environ 40.200 places dont 12.000 assises.

... AVEC

CHAMPIGNEULLES

LES AFFAIRES ?... Bonnes...

EXQUISE AU GOUT - FACILE A DIGÉRER
La plus importante vente de Bière au Café



FÊTES ET MANIFESTATIONS LILLOISES

Mois de novembre et de décembre 1952 ⁽¹⁾

NOVEMBRE

Cérémonies du Souvenir : Monument aux Morts des deux guerres, cimetières de l'Est et du Sud, Monument aux Morts de la Police, **le samedi 1^{er}**.

Salon du Confort ménager. Enceinte de la Foire Commerciale, **du samedi 1^{er} au mardi 11**.

Kermesse d'Hiver de la rue Saint-Sauveur. **Du dimanche 2 au dimanche 16**.

Cérémonie du Souvenir à l'occasion du 37^e anniversaire de la mort de Léon TRULIN, héros belge fusillé par les Allemands. Fossés de la Citadelle, **le samedi 8**.

Exposition des travaux artistiques — peintures, sculptures, travaux féminins, photographies, etc... — exécutés par des agents municipaux. Grand hall de l'hôtel de ville, **du samedi 8 au dimanche 30**.

Veillée d'Honneur au monument aux Morts des deux guerres, **le lundi 10**.

Fête commémorative de l'Armistice : **à partir de 10 heures 30** et successivement, prise d'armes, inauguration de la place du général LECLERC de HAUTELOCQUE, maréchal de France, en présence de Mme la maréchale LECLERC, cérémonies au monument aux Morts des deux guerres et au monument élevé à la gloire du maréchal FOCH.

Réception de Mme la maréchale LECLERC de HAUTELOCQUE. Hôtel de ville à **13 heures, le mardi 11**.

Fêtes du centenaire du lycée Faidherbe. **Du jeudi 20 au samedi 22**.

Présentation de films en couleurs « La traversée des deux Amériques avec l'équipe MARQUETTE, chef : Jean RASPAIL » par le groupement CONNAISSANCE du MONDE. Salle de la Société Industrielle, matinée scolaire à **16 heures** et séance publique à **20 heures 30, le jeudi 20**.

Récital de piano donné par Mme Ida PERIN. Conservatoire de Musique, **le dimanche 23 à 16 heures**.

Kermesse foraine de la place Louise de BETTIGNIES. **Du dimanche 23 novembre au dimanche 7 décembre**.

Bal de la Chambre de Commerce au profit de la Croix Rouge Française. Palais de la Bourse du Commerce, **le samedi 29**.

DÉCEMBRE

Fête de Sainte Cécile de l'Harmonie municipale. Hôtel de Ville, **le dimanche 14**.

Arbre de Noël des enfants des Agents municipaux. Théâtre Sébastopol, **le samedi 20**.

Arbre de Noël. Crèches et jardins d'enfants municipaux, **le dimanche 21**.

Distribution de colis aux indigents par la Municipalité. Hôtel de Ville, **le samedi 27**.

(1) Le calendrier des manifestations de décembre sera répété et complété dans le numéro de la Revue qui paraîtra au début du mois considéré.

POUR TOUS VOS VOYAGES...

WAGONS-LITS // COOK

78, RUE NATIONALE, LILLE

TÉLÉPHONE : 466-40

LES ARTS A LILLE

Les Collections Artistiques de la Ville de Lille

par **PIERRE MAUROIS**

CONSERVATEUR DU PALAIS DES BEAUX-ARTS DE LILLE

Qui ne connaît le vaste bâtiment situé en bordure de la place de la République et dont la masse imposante fait face à l'Hôtel de la Préfecture ?

Le PALAIS des BEAUX-ARTS, édifié à la fin du siècle dernier avec le produit d'une loterie organisée dans ce but, abrite, depuis 1891, les collections artistiques de la Ville. Son architecture composite, dite néo-classique, est de ce style un peu chargé qui est la marque des constructions de la fin du dix-neuvième siècle.

Les collections qu'abrite ce vaste édifice sont très riches et très variées. *De l'avis de nombreux amateurs d'art, le Palais des Beaux-Arts de notre Ville est le premier musée de province, un des grands musées d'Europe.*

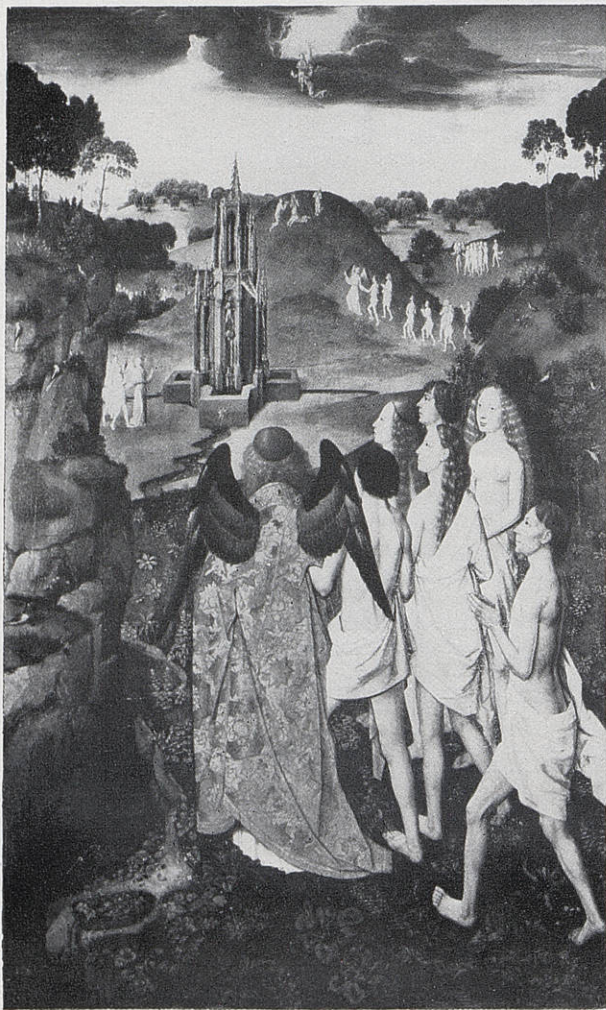
Bien que situé dans une région peu touristique, il est de ceux qui reçoivent un nombre important de visiteurs français et étrangers. Quoi d'étonnant à cela, puisque certaines pièces de ses collections sont connues mondialement.

SES OBJETS D'ART

En dehors de son importante collection de tableaux de plus de 1.300 numéros, il possède une belle série d'objets d'art du moyen-âge, une collection dite « des antiques » où l'on trouve de nombreux objets de céramique ancienne, vases et poteries romaines, gallo-romaines, des petits bronzes provenant de fouilles régionales ; un ensemble de céramique du XVII^e siècle ; une collection d'ethnographie générale et une précieuse collection de dessins anciens et modernes, dont le fonds le plus considérable, composé de dessins anciens de l'école italienne, fut légué, au début du siècle dernier, par le peintre lillois J.-Bte WICAR qui donna également à sa ville natale différents objets d'art du plus grand intérêt dont nous ne citerons que la célèbre et énigmatique « Tête de Cire » du temps de Raphaël et un petit bas-relief en marbre de Donatello « La danse de Salomé ».

SES TABLEAUX

La collection de peinture offre des œuvres du plus haut intérêt dans toutes les écoles. *Il n'est pas exagéré de dire qu'aucun musée de province ne l'égalé pour ses ensembles des écoles flamande et hollandaise.* Les écoles allemande, italienne, espagnole sont représentées par des tableaux qui retiennent plus que l'attention,



LE CHEMIN DU CIEL
(archives photographiques des Monuments Historiques - Paris)

certain de ceux-ci, comme les « Jeunes » et les « Vieilles » de Goya, suffiraient à assurer à nos collections une grande réputation.

Le Musée, dont la fondation officielle remonte à l'année 1801, doit sa magnifique importance à la fermeture des églises et des couvents lors de la tourmente révolutionnaire de la fin du XVII^e siècle dont les objets d'art furent le premier fonds du musée, aux dons et legs qui furent faits en sa faveur par de nombreux collectionneurs, aux dépôts et dons de l'État et aux achats faits par la Ville de Lille qui n'a jamais cessé de s'intéresser à l'accroissement des collections.

Les graves perturbations occasionnées par la guerre, évacuation d'une partie de notre patrimoine artistique, mise à l'abri de toutes les collections qu'il fallait, dans la suite, reclasser et remettre en place, amenèrent l'Administration municipale et la Direction des Musées de France à reconsidérer complètement la situation du Palais des Beaux-Arts, tant au point de vue des bâtiments et des collections qu'au point de vue de la mission sociale qui lui revient.

Estimant que le musée a un rôle important à remplir, qu'il s'adresse à tous, à toutes les catégories d'individus, depuis les enfants des écoles jusqu'aux étudiants de l'Université, aux travailleurs manuels comme aux intellectuels, aux habitants des villes comme à ceux des campagnes, qu'à tous

il doit et il peut apprendre à goûter les joies profondes que procure la vue des belles choses, l'Administration municipale a mis tout en œuvre pour atteindre ce but et faire du musée un organisme vivant.

Des travaux ont été entrepris pour remédier aux inconvénients, d'ailleurs nombreux, que présente une vaste construction conçue à une époque où la notion de ce que devait être un musée était encore imparfaite, où l'on connaissait mal les conditions indispensables à la conservation et à la bonne présentation des œuvres d'art qui devaient y trouver place.

Grâce à l'effort fait par l'Administration, l'on peut dire que les collections de peinture sont maintenant fort heureusement présentées et cet effort sera poursuivi en ce qui concerne les autres collections lilloises.

DEUX DE SES RICHESSES

Nous avons dit que nos collections renferment des œuvres remarquables dignes des plus grands musées. En nous bornant aux œuvres du XV^e siècle, je voudrais signaler deux tableaux qui, par leur présence, assurent une part de sa réputation à notre Palais des Beaux-Arts.

Les œuvres du XV^e siècle sont rares et de grand prix. Posséder des œuvres de cette haute époque, je parle d'œuvres valables, n'est pas chose courante. Le musée de Lille en possède un certain nombre. L'ensemble des primitifs flamands est dominé par « le Chemin du Ciel » de Thierry BOUTS, peintre né à Haarlem vers 1415, mort à Louvain en 1475. Dans ce panneau, qui est une des perles de nos collections, nous trouvons une puissance de vision analytique, une richesse de ton, une élégance des figures, une expression mystique qui séduit dès le premier abord. Faut-il vanter la qualité rare de cette époque où les peintres s'adonnent amoureuxment au travail de métier, à l'exécution, à la recherche d'une matière et d'une couleur saturées et brillantes? Quoi de plus admirable que cet ange aux longs cheveux blonds, vêtu d'une somptueuse dalmatique en brocart rouge et or d'une qualité surprenante, guidant un groupe d'élus vers la fontaine mystique, d'où leurs âmes s'élèveront au ciel! Et ce chemin qui mène au ciel, cette prairie, que foulent en passant ces élus, est couvert d'une végétation faite de ces mille fleurs rustiques de nos campagnes, violettes, campanules, plantains, fraisiers en fleurs jonchent le sol. Cela est rendu amoureuxment par un peintre qui sent ces beautés de la nature et veut rendre grâce au Créateur de nous avoir donné, semble-t-il, tant de richesses. L'eau qui s'échappe de la fontaine de vie coule à gauche au pied d'un rocher et la rive est parsemée de pierreries aux mille couleurs ; les oiseaux eux-mêmes revêtent des couleurs inaccoutumées, semblables à celles des ailes de l'ange, qui chatoient dans une lumière douce, délicate et discrète, reflet de ce lieu de délices, de ce séjour des justes, où, sous la conduite de l'ange, vont les bienheureux élus.

Ce panneau, chef-d'œuvre d'une époque particulièrement attachante, est le volet de droite d'un triptyque peint, vers 1470, pour l'Hôtel de Ville de Louvain. La partie centrale représentait un Jugement dernier ; ce panneau est aujourd'hui disparu, mais le Musée du Louvre conserve le panneau de gauche, le pendant du nôtre, où se voit « la chute des réprouvés ».

Le Chemin du Ciel est un achat fait par la Ville en 1864.



LA VIERGE A L'ÉGLANTINE
(archives photographiques des Monuments Historiques - Paris)

Dans la section de l'école italienne, « la Vierge à l'égilantine » de Doménico Ghirlandajo (1449-1490) est également une chose admirable, quoique d'un esprit fort différent. Comment ne pas être séduit par la grâce qui émane de ce petit panneau. L'élégance de la Vierge, sa jeunesse, la douceur d'expression du visage, la gentillesse du geste de l'Enfant-Jésus confèrent à cette composition un charme exquis comme, aussi, la pose naturelle de la Vierge, le mouvement aisé du corps, la distinction des mains, dont l'une soutient sans effort l'Enfant, tandis que l'autre relève un des pans du manteau.

Un très beau coloris ajoute encore au charme du tableau, la robe rouge, le bleu du manteau en sont les notes dominantes. Un léger voile nimbe la tête de la Vierge et, en arabesque gracieuse, descend sur la poitrine pour rejoindre la main qui soutient l'Enfant-Jésus.

Au premier plan, sur une tablette recouverte d'un tapis aux riches couleurs, un verre dans lequel sont placées quelques égilantines, petite nature morte qui a donné son nom au tableau.

Les figures se détachent sur un paysage formé d'un lac, de montagnes et d'arbres, dont certains détails ne sont pas sans rappeler le réalisme des flamands.

Acheté en 1874 par la Ville, ce petit panneau est un des plus beaux morceaux de la collection italienne.

Les deux tableaux dont nous venons de parler sont donc des achats de l'Administration municipale, au siècle dernier ; d'autres exemples prouveraient que l'intérêt montré par elle au cours des ans a toujours été une chose constante car elle a compris, à toutes les époques, qu'il était de son devoir de contribuer à l'accroissement des richesses qui placent le Palais des Beaux-Arts de Lille au premier rang des musées français.

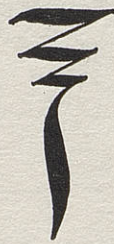


CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

IMPRIMERIE
LIÉVIN DANIEL

93, RUE NATIONALE

L I L L E





Le Santon

Grands Chais et Fines Bouteilles

94, RUE BONTE POLLET

TÉL. 726.75

Lille

ET LA SUITE